DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 2 novembre 2026
PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Sébastien DE WILDE, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Pierre-Edourard MAGNAN, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU,
ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Julien FRILLAY, Quentin THIROT
ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Angélique BAILLEUL à Pierre-Edouard MAGNAN, Yazid LOUE à Nicolas BRELEUR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas BRELEUR, assisté de Stéphanie DE ALMEIDA, Responsable du service Coordination Administrative et Financière

Nombre d'administrateurs : 17
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

RACCORDEMENT API PARTICULIER

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Président,

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-1 et R. 123-5,
- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L.114-8 et D. 114-9-1.

CONSIDÉRANT :

- Que le service API Particulier, mis en place par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), est un outil automatisé qui transmet des données aux partenaires afin de les aider à réaliser leurs missions de service public,
- Que le CCAS instruit des dossiers de demande d'aides légales et/ou facultatives depuis le logiciel Millésime Action Sociale,
- Que dans ce contexte, il a besoin de connaître la composition familiale et la situation financière du foyer du demandeur,
- Que toutes ces informations permettent de vérifier les conditions d'éligibilité aux aides sociales,
- Que l'accès à ces données requiert une habilitation au service API Particulier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Direction Interministérielle du numérique (DINUM), la transmission de données personnelles des demandeurs d'aides légales et/ou facultatives,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

POUR LE PRÉSIDENT
La Vice-Présidente,
Carol DUBOIS

Signé electroniquement par
Carol DUBOIS
Le 9 novembre 2026

VILLE DE GRANDQUEVILLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
076-267600625-20261105-12-11-2026-13-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026